

## VIE ET MORT D'UN PROJET DE TOUR OCCIDENTALE POUR L'ÉGLISE SAINT-CHRISTOPHE À LIÈGE (1853-1865)

par Antoine BAUDRY<sup>1</sup>

L'église Saint-Christophe est l'un des plus anciens témoins d'architecture religieuse gothique de Liège. À l'origine rattachée à un béguinage dont la fondation est attribuée, à tort, au prédicateur Lambert *li Beges*, elle est érigée au cours de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, comme l'atteste sinon une charte de l'archevêque de Cologne Conrad de Hochstaden de 1241, l'étude des formes architecturales, du décor sculpté et des techniques de construction. Épicentre d'une importante paroisse, elle accueille près d'une centaine de béguines jusqu'à ce qu'en 1796, le béguinage soit confié à la Commission des Hospices civils et que ses occupantes en soient expulsées<sup>2</sup>. L'église passe néanmoins entre les mailles du filet révolutionnaire en raison de son statut paroissial et des accords concordataires de 1801-1802. Sévèrement ébranlée par l'exploitation du charbonnage de Belle-Vue, elle est drastiquement restaurée par l'architecte gantois Auguste Van Assche et l'artiste liégeois Jules Helbig entre 1887 et 1892<sup>3</sup>. Depuis lors, sa physionomie n'a que peu évolué (fig. 1)<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Doctorant en Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie, ULiège. Antoine Baudry, Faculté d'Architecture site Outremeuse, Bâtiment E.1, boulevard de la Constitution 41, 4020 Liège ; antoine.baudry@uliege.be. Pour leur aide précieuse, nous tenons à remercier Monique Merland et Stéphanie Reynders, de même que l'Institut royal du Patrimoine artistique, le Musée de la Vie wallonne à Liège ainsi que le Musée Wittert – collections artistiques de l'Université de Liège.

<sup>2</sup> Elles réintègrent ensuite les lieux, la communauté s'éteignant définitivement au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>3</sup> Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF, fonds de la CRMSF (ACRMSF), dossier « Liège 1.18 », lettre de Jules Helbig à la Commission royale des Monuments (CRM), 06/02/1883 ; devis d'Auguste Van Assche, 25/02/1886.

<sup>4</sup> Outre la référence précédente, les informations de ce paragraphe sont issues de Thomas COOMANS, *Saint-Christophe à Liège : la plus ancienne église médiévale du mouvement béguinal*, dans *Bulletin Monumental*, t. 164-4, 2006, p. 359-360, 364-365, 367. Voir également Aline WILMET, *Le décor sculpté des supports de l'architecture gothique en vallée mosane. Analyse des formes et des techniques pour une approche renouvelée du chantier médiéval*, thèse de doctorat inédite, Université de Namur, 2017, p. 169-170.



Fig. 1 – L'église Saint-Christophe.  
© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché M281175).

Le présent article est dédié à un épisode méconnu de l'histoire de l'église, soit un projet de construction de tour occidentale datant du XIX<sup>e</sup> siècle. Ardemment désirée par le conseil de fabrique et la Ville de Liège, entérinée et encouragée par la plupart des institutions en charge de la conservation de l'édifice, cette intention connaît une évolution poussive avant d'être finalement descendue en flèche en 1865 par plusieurs membres correspondants de la Commission royale des Monuments. Si cette thématique n'apporte pas de précision quant à l'histoire *stricto sensu* matérielle du bâti actuel, elle offre néanmoins un éclairage sur une œuvre qui, si elle avait été concrétisée, aurait modifié sensiblement le visage de l'église et de son quartier. En outre, les raisons pour lesquelles ce projet fut mis au ban mettent en exergue une facette de la restauration architecturale au XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à présent peu développée dans la littérature scientifique belge : le poids des rapports de force institutionnels et des personnalités influentes.

## HISTORIOGRAPHIE ET PRÉSENTATION DES SOURCES

Probablement parce qu'il ne fut pas concrétisé, ce projet n'a pas déchaîné les passions des érudits. En effet, les auteurs ne l'évoquent guère<sup>5</sup> ou, au mieux, renseignent quelques informations anecdotiques<sup>6</sup>. Au demeurant, les sources écrites le concernant sont des plus ténues : tout au plus trente-huit courriers égrenés sur douze années, ainsi que diverses mentions succinctes dans les volumes du *Bulletin administratif de la Ville de Liège*<sup>7</sup>. Enfin, précisons que malgré une recherche tout azimut, aucun document graphique n'a été épinglé à ce jour<sup>8</sup>. Si cette pauvreté documentaire participe certainement à l'absence d'engouement des historiens de l'architecture pour ce sujet, elle n'est toutefois qu'apparente. En effet, ces archives contiennent des données qui permettent de retracer, non sans imprécision, la genèse et l'évolution du projet, mais aussi d'élucider les raisons de son refus définitif.

---

<sup>5</sup> Consulter Jules HELBIG & Auguste VAN ASSCHE, *Monographie de l'église paroissiale de Saint-Christophe à Liège*, Gand-Bruges, 1877, p. 3 ; Joseph DARIS, *Notices sur les églises du diocèse de Liège*, t. 12, Liège, 1885, p. 159-162 ; André BAGE, *L'église Saint-Christophe à Liège*, dans *Bulletin des métiers d'art*, t. 3, 1904, p. 339-344 ; Madeleine PISSART, *Le béguinage de Saint-Christophe à Liège*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 68, 1951, p. 79-97 ; Madeleine PISSART, *L'administration du béguinage de Saint-Christophe à Liège*, dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, t. 97, 1952, p. 113-130 ; *Le Patrimoine monumental de la Belgique*, vol. 3, Liège, 1974, p. 304-308 ; Pierre COLMAN (dir.), *La restauration des monuments à Liège et dans sa province depuis 150 ans*, Bruxelles, catalogue de l'exposition, Liège, Musée de l'architecture, 21/02/1986-15/04/1986, Liège, 1986, p. 32-35, 97 ; Isabelle GRAULICH, *Liège – église Saint-Christophe*, dans *Bulletin de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles*, t. 18, 2005, p. 76-83.

<sup>6</sup> Théodore Gobert et Thomas Coomans nous renseignent qu'un projet de tour, amorcé en 1853, est finalement rejeté par la CRM douze ans plus tard (Théodore GOBERT, *Liège à travers les âges. Les rues de Liège*, t. 2, Liège, 1925, p. 365 ; Thomas COOMANS, *op. cit.*, p. 375).

<sup>7</sup> ACRMSF, dossier « Liège 1.18 » ; Archives Générales du Royaume (AGR), Ministère Justice, Cultes, Bâtiments du culte, 3252 ; Archives de l'État à Liège (AEL), Ministère des Travaux publics, Administration des Ponts et Chaussées, Direction de Liège, 2528 ; *Bulletin administratif de la Ville de Liège (BAVL)*, années 1852-1865.

<sup>8</sup> Aucune obligation légale de dépôt des plans ne sera imposée avant 1862, ce qui explique partiellement cette lacune (BCRAA, t. 1, Bruxelles, 1862, p. 238-239). Les plus anciens documents graphiques sont des plans, des coupes et des élévations dressés par l'architecte Eugène Halkin en avril 1874 pour la restauration du collatéral sud de la nef. Ils sont aujourd'hui conservés aux ACRMSF.

## LA GENÈSE DU PROJET (1853-1857)

Durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les travaux d'entretien et de réparation de l'église se concentrent exclusivement sur les toitures<sup>9</sup>. Il faut attendre la fin de l'année 1853 pour que le conseil de fabrique arrête la construction d'une tour<sup>10</sup>. Cette dernière doit se substituer à un clocheton charpenté couronnant le chœur, dont l'état *périlclitans* [occasionne] *de la fatigue* [...] *aux charpentes et aux murs du chœur* (fig. 2)<sup>11</sup>. En effet, la partie sommitale de ces maçonneries se déverse sensiblement en raison du poids du beffroi et de la poussée des charpentes, dont les entrails ont été sciés lors des aménagements intérieurs à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (fig. 3)<sup>12</sup>. Pour pallier ce problème, le conseil de fabrique souhaite détruire le clocheton et reconstruire une nouvelle tour *derrière le chevet de l'église*<sup>13</sup>, expression pour le moins ambiguë qui pourrait correspondre soit à une structure en hors œuvre à l'est du bâtiment, soit à une nouvelle structure établie sur le chœur. Ce projet est confié à Évariste Halkin, un architecte liégeois rompus aux travaux de restauration et bénéficiant d'une bonne réputation au sein de la ville (cf. annexe)<sup>14</sup>. Toutefois, cet emplacement est rapidement abandonné car jugé *très défectueu[x]*<sup>15</sup>, mais aussi, parce qu'il s'éloigne d'un projet d'aménagement urbain de l'époque.

Si l'on se fie à Théodore Gobert, cette même année, la Commission des Hospices civils en charge de l'administration du béguinage Saint-Christophe souhaite modifier ce dernier en profondeur, en y aménageant une place et une rue devant l'église<sup>16</sup>. Il est toutefois possible que ce projet soit légèrement antérieur et qu'il émane de l'Administration communale de la Ville de Liège car, en 1852, cette dernière prévoit déjà d'importants travaux dans le quartier<sup>17</sup>. Quoiqu'il en soit, le conseil communal entérine

---

<sup>9</sup> Pierre COLMAN (dir.), *op. cit.*, p. 32 ; AGR, Ministère Justice, Cultes, Bâtiments du culte, 3252, lettre de la députation permanente de la Province de Liège au ministre de la Justice, 26/10/1841.

<sup>10</sup> Pierre COLMAN (dir.), *op. cit.*, p. 32 ; *BAVL* 1854, Liège, 1855, p. 93-94. Théodore Gobert situe cette décision en 1854 (Théodore GOBERT, *op. cit.*, p. 368).

<sup>11</sup> ACRMSF, dossier « Liège 1.18 », lettre de Julien-Étienne Rémont à l'Administration communale (AC), 24/07/1855.

<sup>12</sup> Des tirants métalliques, visibles sur les iconographies anciennes, rattrapent toutefois cette opération.

<sup>13</sup> *Idem*.

<sup>14</sup> *Idem*, lettre des marguilliers à la CRM, 26/07/1855.

<sup>15</sup> *Idem*, lettre de Julien-Étienne Rémont à l'AC, 24/07/1855.

<sup>16</sup> Théodore GOBERT, *op. cit.*, p. 365.

<sup>17</sup> *BAVL* 1852, Liège, 1853, p. 6. Théodore Gobert affirme qu'une métamorphose du quartier était déjà prévue en 1832 et, qu'à ce titre, le curé Devroye fit élargir la rue des Chapelains deux ans plus tard (Théodore GOBERT, *op. cit.*, p. 368). Le détail de ces travaux n'est pas précisé.



Fig. 2 – Le clocheton couronnant le chœur.  
© Musée de la Vie wallonne, Liège.



Fig. 3 – Les aménagements intérieurs de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, aujourd'hui disparus.

© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché M281174).



Fig. 4 – Le quartier Saint-Christophe avant qu’il ne soit progressivement désenclavé. Lithographie de Cremetti.  
© Musée Wittert – Collections artistiques ULiège.

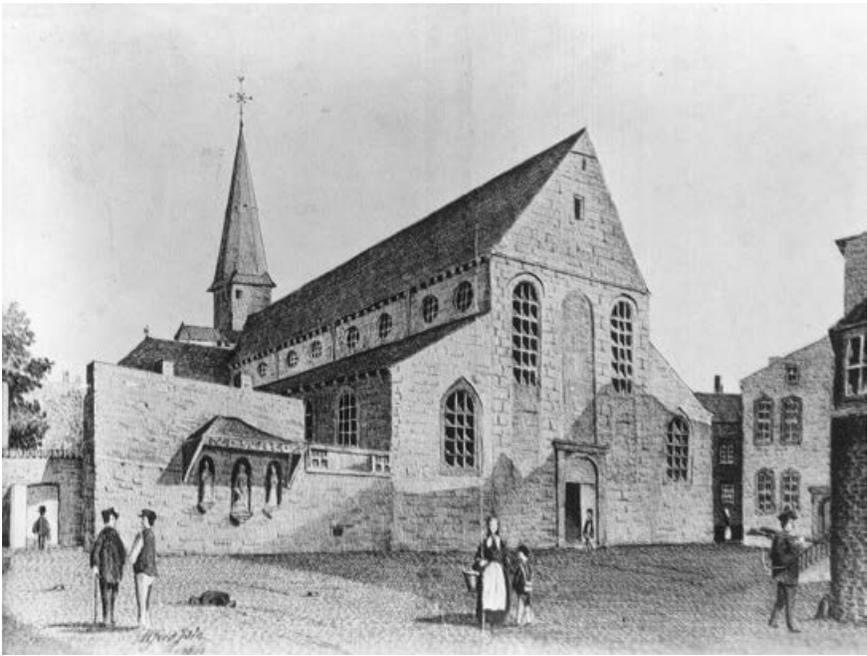


Fig. 5 – Le quartier Saint-Christophe avant qu’il ne soit progressivement désenclavé. Lithographie de Bindels-Huck.  
© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché M281173).

la décision d’y percer plusieurs rues le 9 décembre 1853<sup>18</sup>. L’objectif est de désenclaver le quartier, toujours isolé par un enclos du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>19</sup> et de faciliter, par cette mesure, la circulation en cet endroit et l’accès au lieu de culte (fig. 4 et 5). En séance du 3 mars 1854, après avoir reçu plusieurs courriers (non retrouvés) de la Commission des Hospices Civils et du conseil de fabrique, la Ville de Liège arrête le percement d’une rue de douze mètres de large dans l’axe de l’église. Cette artère doit déboucher sur une place aménagée devant l’édifice, dont la réalisation est confiée à Julien-Étienne Rémont, architecte de la Ville... et beau-père d’Évariste Halkin (cf. aperçu biographique)<sup>20</sup> !

En raison du caractère lacunaire des archives, il semble difficile d’établir à qui revient la paternité du projet<sup>21</sup>. La proximité chronologique des faits établis ci-dessus de même que les échanges clairement visibles entre les diverses institutions nous incitent à y voir une décision concertée. Quoi qu’il en soit, l’avenue et la place prévues devant l’église impactent substantiellement le projet de la nouvelle tour encore balbutiant. D’une part, deux arrêtés royaux des 31 mai 1854 et 30 janvier 1855 fixent la construction de cette tour à l’ouest de l’église, dans l’axe de la nouvelle artère, pour ainsi créer un projet urbanistique monumental et cohérent<sup>22</sup>. D’autre part, et en corollaire, Julien-Étienne Rémont précise à Évariste Halkin que cette structure requière *non seulement plus d’ornementation, mais encore d’être liée à un portail*<sup>23</sup>. L’architecte formule ainsi à son collègue quatre recommandations majeures pour l’élaboration de son projet : *1° Donner à la tour le style primitif de l’église pour qu’elle ne fasse pas obstacle à une restauration générale ou se lier à une reconstruction si cela devenait nécessaire à l’avenir. 2° La tour se trouvant en face d’une rue et au fond de l’église au dessus de l’entrée principale, la lier à un portail, qui aujourd’hui n’est qu’un*

<sup>18</sup> BAVL 1854, Liège, 1855, p. 92.

<sup>19</sup> Thomas COOMANS, *op. cit.*, p. 360 ; Théodore GOBERT, *op. cit.*, p. 367.

<sup>20</sup> BAVL 1854, Liège, 1855, p. 93.

<sup>21</sup> La Ville de Liège a produit un *Rapport de la Commission des travaux sur des modifications à apporter au plan arrêté pour les rues à ouvrir à travers le béguinage St-Christophe, en ce qui concerne l’Église de ce nom*, mais ce document n’a malheureusement pas été retrouvé (*Idem*, p. 92).

<sup>22</sup> ACRMSF, dossier « Liège 1.18 », lettre de Julien-Étienne Rémont à l’AC, 24/07/1855 ; Théodore GOBERT, *op. cit.*, p. 369. Selon l’arrêté hollandais du 16 août 1824, toute construction neuve projetée sur un édifice religieux doit être soumise à l’autorité du souverain (BCRAA, t. 1, Bruxelles, p. 228-230 ; Herman STYNEN, *De onvoltooid verleden tijd. Een geschiedenis van de monumenten- en landschapszorg in België 1835-1940*, Bruxelles, 1998, p. 23).

<sup>23</sup> ACRMSF, dossier « Liège 1.18 », lettre de Julien-Étienne Rémont à l’AC, 24/07/1855 ; Théodore GOBERT, *op. cit.*, p. 365.

*mur en moëlons. 3° L'église étant vaste et appartenant à une paroisse très populeuse, donner à la tour une certaine importance architecturale. 4° Enfin, détacher la tour du mur actuel, pour que lors de sa construction elle puisse subir un tassement uniforme*<sup>24</sup>.

Le projet est soumis à la Commission royale des Monuments le 26 juillet 1855<sup>25</sup>. La correspondance renseigne qu'il comporte *deux tourelles octogones annexées à la tour principales [...] [et] trois portes d'entrée*<sup>26</sup>, l'ensemble relevant du style *romano byzantin*<sup>27</sup>. Évariste Halkin précise que cette composition est notamment celle adoptée au Moyen Âge pour la tour de l'église Saint-Jean à Liège, sans pour autant conférer à cette dernière le statut de modèle (fig. 6)<sup>28</sup>. La Commission, peu favorable aux deux tourelles qui ne *semblent pas heureuses*<sup>29</sup>, fixe une inspection le 12 novembre, à laquelle participent les deux architectes intéressés ainsi qu'Amédée de Beauafort, Tilman-François Suys et Nicolas Roget<sup>30</sup>. Des modifications sont adressées verbalement à l'auteur du projet, qui transmet une nouvelle mouture amendée en janvier 1856. Sans document graphique à l'appui, les propos de l'architecte demeurent toutefois difficiles à cerner : *j'ai essayé différents moyens pour orner la partie du pignon de l'ancienne église se raccordant avec la tour ; je n'ai rien trouvé de satisfaisant. En effet [...], si je fais une corniche rampante suivant l'inclinaison du toit, je rentre dans le genre d'une église de village, et il me reste deux timpans assez difficiles à orner convenablement. Si je fais un versant de toit finissant carrément sur le cordon de la façade, je sors du style. J'ai donc l'honneur de vous prier [...] de m'autoriser à construire la façade [...] avec des deux tourelles placées comme il est indiqué sur la façade latérale ci jointe, ce qui est parfaitement dans le style que j'ai adopté (Romano Byzantin). [...] Si vous jugez indispensable [...] de supprimer mes tourelles, veuillez avoir l'obligeance d'indiquer [...] par quoi je dois les remplacer*<sup>31</sup>.

---

<sup>24</sup> ACRMSF, dossier « Liège 1.18 », lettre de Julien-Étienne Rémont à la CRM, 30/08/1855.

<sup>25</sup> *Idem*, lettre des marguilliers à la CRM, 26/07/1855.

<sup>26</sup> *Idem*, lettre de la CRM à Julien-Étienne Rémont, 31/07/1855.

<sup>27</sup> *Idem*, lettre d'Évariste Halkin à la CRM, 09/01/1856. Il s'agit globalement d'un style néo-roman.

<sup>28</sup> *Idem*.

<sup>29</sup> *Idem*, lettre de la CRM à Julien-Étienne Rémont, 31/07/1855.

<sup>30</sup> *Idem*, lettre de la CRM à Julien-Étienne Rémont, 08/09/1855 et 08/11/1855 ; lettre de la CRM à la fabrique d'église (FE), 10/11/1855. Pour une courte biographie des trois membres de la CRM, voir Herman STYNEN, *op. cit.*, p. 354-355, 376-377 et 380-381.

<sup>31</sup> *Idem*, lettre d'Évariste Halkin à la CRM, 09/01/1856.



Fig. 6 – La tour occidentale de l'église Saint-Jean à Liège.  
© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché B150250).

La Commission royale des Monuments formule manifestement de nouvelles remarques à l'architecte, puisque ce dernier lui transmet, en avril, *un calque de la façade [...] modifié d'après vos indications. [...] cette façade avec les tourelles un peu écartées de la tour principale présente un bien plus bel aspect*<sup>32</sup>. Le projet est alors entériné par la Commission, qui enjoint néanmoins Évariste Halkin à monumentaliser le portail<sup>33</sup>. Le projet définitif est soumis et accepté par l'institution le 10 janvier 1857<sup>34</sup>. Dès lors, il ne « reste plus qu'à » rassembler les fonds nécessaires à la construction.

## L'ARGENT, LE NERF DE LA GUERRE (1857-1860)

Le devis de la tour se chiffre à 72 450 francs<sup>35</sup>, auxquels il faut ajouter 18 735 francs supplémentaires pour l'acquisition d'une maison proche de la façade, soit un total de 91 185 francs<sup>36</sup>. Cette somme ne pouvant être intégralement pourvue par la fabrique, des négociations sont entamées avec les diverses institutions en charge de la conservation du monument : la Ville de Liège, la Province de Liège et le Ministère de la Justice, ce dernier ayant en charge d'Administration des Cultes.

La fabrique estime qu'elle peut concourir à la réalisation de la tour à hauteur de 6000 francs, en recueillant des souscriptions auprès de ses paroissiens. La Ville, quant à elle, accepte d'intervenir à hauteur de 28 000 francs, participation particulièrement généreuse dont la rareté mérite d'être soulignée<sup>37</sup>. La Province accueille elle aussi favorablement cette initiative, mais ne peut voter qu'une aide financière annuelle d'à peine 800 francs à partir de 1859<sup>38</sup>. Si les étoiles semblent toutes s'aligner, les espoirs sont toutefois sévèrement douchés par le ministre de la Justice.

---

<sup>32</sup> *Idem*, lettre d'Évariste Halkin à la CRM, 27/04/1856.

<sup>33</sup> *Idem*, lettre de la CRM à Évariste Halkin, 30/04/1856.

<sup>34</sup> *Idem*, lettre d'Évariste Halkin à la CRM, 07/01/1857 ; lettre de la CRM à la FE, 10/01/1857.

<sup>35</sup> *BAVL* 1858, Liège, 1859, p. 518.

<sup>36</sup> AGR, Ministère Justice, Cultes, Bâtiments du culte, 3252, lettre du gouverneur au ministre de la Justice (MJ), 14/12/1860.

<sup>37</sup> *BAVL* 1858, Liège, 1859, p. 517-519. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la contribution financière de l'Administration communale de Liège pour la conservation des monuments historiques publics de la cité est en général assez faible (recherches en cours).

<sup>38</sup> AGR, Ministère Justice, Cultes, Bâtiments du culte, 3252, lettre du gouverneur au MJ, 14/12/1860.

Au cours de l'année 1860, une enquête est introduite par le ministre de la Justice afin de déterminer si l'église Saint-Christophe peut être classée au nombre des monuments intéressants du Pays<sup>39</sup> et ce, afin de pouvoir prétendre à des subsides étatiques. Bien que toutes les autorités compétentes reconnaissent à l'unisson le mérite architectural de l'édifice<sup>40</sup> et s'accordent sur l'urgence de démolir *la tourelle actuelle [qui] est dans le plus mauvais état et compromet la solidité du chœur sur les voûtes duquel elle est construite*<sup>41</sup>, le ministre en question stipule qu'il ne peut financer la moindre opération, car *ses fonds [sont] entièrement engagés jusqu'en 1866 et [qu'] il ne peut donner pour le moment, qu'un appui moral à l'entreprise*<sup>42</sup>.

La Commission royale des Monuments procède à une nouvelle inspection le 6 novembre et argumente ensuite auprès de son ministre de tutelle : *La ville fait percer une large rue en face de cet édifice et une place fera bientôt disparaître les chétives habitations qui s'élèvent au pied même de la façade. La construction immédiate d'une façade digne de l'ensemble de l'édifice est à nos yeux le complément indispensable des travaux que l'administration communale exécute à grands frais. Du reste [...], l'intérêt de la conservation du monument milite aussi en faveur de ce parti : la tourelle qui renferme la sonnerie se trouve en porte-à-faux, au centre du transept et fatigue la vieille charpente d'une façon inquiétante. Il est donc fort à désirer que le plus tôt possible les nouveaux clochers puissent être érigés*<sup>43</sup>. Cette ultime tentative de desserrer les cordons de la bourse ministérielle se solde toutefois par un cuisant échec ; le projet est reporté en attente de jours meilleurs.

---

<sup>39</sup> *Idem*, lettre de la CRM au MJ, 28/04/1860.

<sup>40</sup> ACRMSF, dossier « Liège 1.18 », lettre de l'AC au MJ, 04/08/1859 ; lettre du MJ à la CRM, 16/02/1860 ; lettre de la CRM à Julien-Étienne Rémont, 25/02/1860 ; lettre de la CRM à la FE, 07/04/1860 ; lettre de la CRM au MJ, 28/04/1860.

<sup>41</sup> *Idem*, lettre de Julien-Étienne Rémont à la CRM, 13/09/1860.

<sup>42</sup> *Idem*, lettre du MJ à la CRM, 22/08/1860. Cette situation n'est pas propre qu'à Saint-Christophe.

<sup>43</sup> *Idem*, lettre de la CRM au MJ, 16/11/1860 ; AGR, Ministère Justice, Cultes, Bâtiments du culte, 3252, lettre de la CRM au MJ, 16/11/1860.

<sup>44</sup> Thomas COOMANS, *op. cit.*, p. 360 ; Le détail des lots figure dans *BAVL* 1855, Liège, 1856, p. 216-220, 388, 492 ; *BAVL* 1856, Liège, 1857, p. 227-229, 381-384 ; *BAVL* 1857, Liège, 1858, p. 390-391, 441, 443, 492-494 ; *BAVL* 1858, Liège, 1859, p. 364 ; *BAVL* 1859, Liège, 1860, p. 63-64, 134-136, 174, 312, 428-429, 483-485, 557, 614, 627 ; *BAVL* 1860, Liège, 1861, p. 463 ; *BAVL* 1861, Liège, 1862, p. 484-486, 669-672 ; *BAVL* 1862, Liège, 1863, p. 73-74 ; *BAVL* 1863, Liège, 1864, p. 178-179 ; *BAVL* 1865, Liège, 1866, p. 41-42, 153, 783-784, 992.

<sup>45</sup> Théodore GOBERT, *op. cit.*, p. 368-369.

Notons qu'entretemps, la Ville de Liège met en œuvre son projet urbanistique. Depuis 1855 se succèdent effectivement les ventes, achats, cessions, échanges et démolitions de propriétés dans le quartier entre la Ville, la Commission des Hospices civils, la fabrique d'église et les particuliers<sup>44</sup>. La rue Saint-Christophe – aujourd'hui rue Rutxhiel – est d'ailleurs percée en 1857 et la place éponyme aménagée en 1863 (fig. 7-9)<sup>45</sup>.



Fig. 7 – L'église, la place et la rue Saint-Christophe, avant les restaurations de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

© Musée de la Vie wallonne, Liège.



Fig. 8 – L'église, la place et la rue Saint-Christophe,  
avant les restaurations de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

© Musée de la Vie wallonne, Liège.

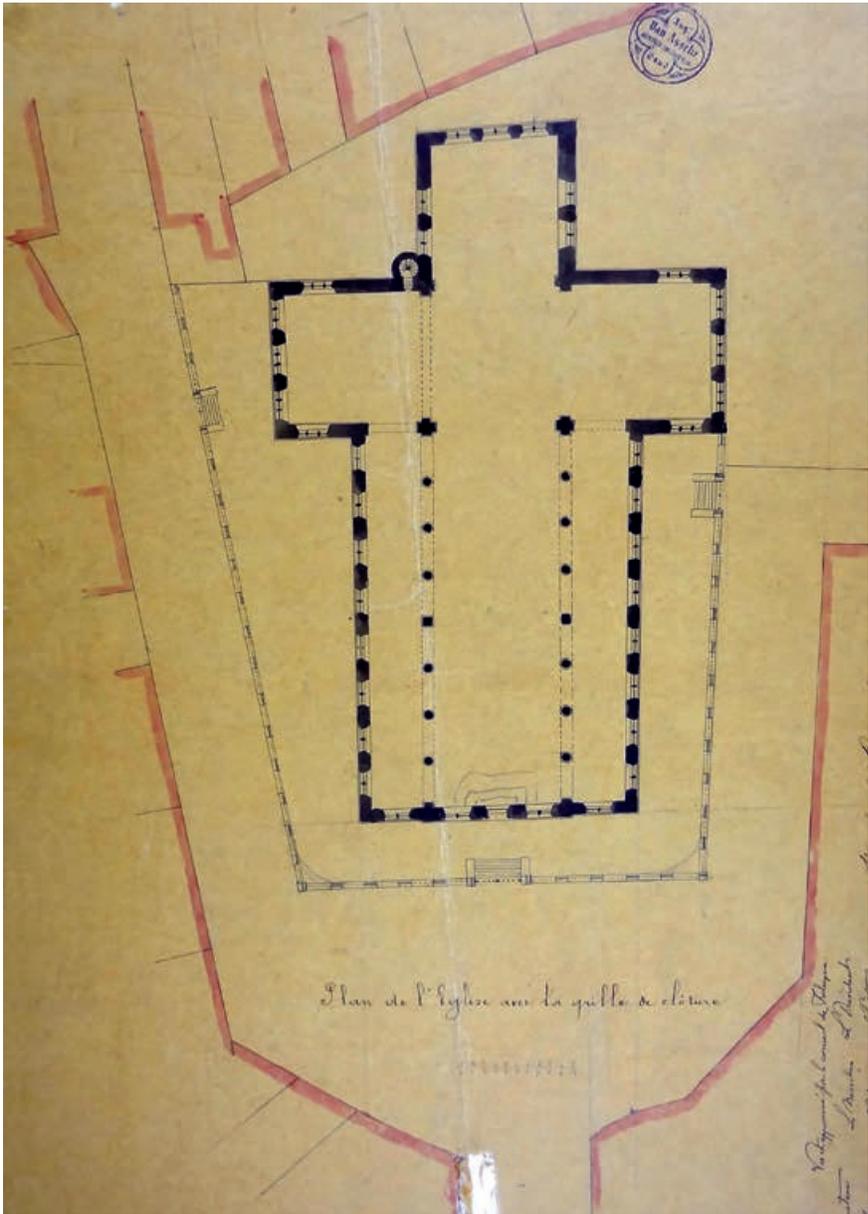


Fig. 9 – L'église et ses abords en 1885.  
Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSE,  
fonds de la CRMSE, dossier « Liège 1.18 ».  
© Antoine Baudry.

## 1865, UN CRU DÉCISIF

L'année 1865 marque une reprise de la correspondance administrative, le ministre de la Justice pouvant à nouveau délivrer des subsides dès l'année suivante. La fabrique et la Ville de Liège étant toujours favorables au projet, ce dernier est une nouvelle fois soumis à l'approbation du gouverneur de la Province, afin de négocier au mieux sa participation financière. L'affaire est alors passée au crible par les membres correspondants de la Commission royale des Monuments, instaurés trois ans auparavant et inféodés au gouvernement provincial. Elle est plus particulièrement confiée à trois protagonistes : le chanoine Théodore-Joseph Devroye, l'architecte hutois Émile Vierset-Godin et le peintre liégeois Jules Helbig (cf. aperçu biographique). Dans un rapport daté du 29 mars 1865 (cf. annexe), les trois hommes se montrent farouchement hostiles au projet. D'une part, ils le jugent trop coûteux, dangereux pour le bâti en place et démesuré par rapport aux besoins de la paroisse. D'autre part, ils pointent du doigt le manque d'harmonie stylistique avec l'église médiévale mais, surtout, le fait que cette dernière n'ait pas été conçue pour accueillir une tour, comme ils le démontrent grâce à un examen approfondi du bâtiment et diverses comparaisons typologiques. En outre, ils plaident pour que la restauration du monument prenne une autre orientation : *on peut affirmer que ce qu'il y aurait de mieux à faire pour ce spécimen fort intéressant de l'architecture du commencement du 13<sup>e</sup> siècle, se serait tout simplement de le rétablir dans son état primitif, dont heureusement il subsiste partout assez de restes pour que cette restauration n'offre pas de difficultés sérieuses. On rendra par là un véritable service à l'art de l'architecture religieuse en lui conservant un modèle de construction, à la fois économique et satisfaisant pourtant, malgré son absence de luxe, à toute la dignité de sa destination ; deux conditions que l'on rencontre si rarement réunies dans les églises de construction moderne*<sup>46</sup>. Enfin, et pour ces multiples raisons, ils préconisent, soit de consolider ou de reconstruire le clocheton existant, soit, si cette éventualité s'avérait impossible, d'ériger une nouvelle tour *sur le côté du monument [...]. Une petite annexe accolée franchement à l'église et qui pourrait être mise en communication avec le transept nord servirait de chapelle des morts. Quant aux fonds baptismaux, bien peu d'églises ont une chapelle spéciale pour les recevoir et c'est là un besoin qui n'est pas de première nécessité*<sup>47</sup>.

---

<sup>46</sup> ACRMSF, dossier « Liège 1.18 », rapport du 29/03/1865.

<sup>47</sup> *Idem.*

Suite à ce rapport, et à la demande expresse du gouverneur<sup>48</sup>, la Commission royale des Monuments procède à une nouvelle inspection du bâti le 23 juin 1865<sup>49</sup>. Si la délégation juge cette fois-ci le projet peu harmonieux, elle marque cependant son profond désaccord face à l'avis de ses membres correspondants : *les besoins du culte exigent impérieusement la construction 1° d'une tour destinée à remplacer le clocher élevé à l'intersection des transepts, et qui menace ruine ; 2° d'un dépôt des morts, 3° d'un baptistère. [...] cette église [...] n'avait et ne pouvait avoir aucune des constructions citées ci-dessus. [Mais] Devenue église paroissiale, elle doit nécessairement satisfaire à toutes les exigences de sa destination nouvelle, exigences d'autant plus incontestables que la paroisse de st Christophe est très étendue et fort peuplée. En admettant la nécessité d'introduire des dispositions nouvelles dans cet édifice, nous le faisons à regret et en présence de besoins bien constatés. Il est de règle que quand un édifice change de destination, une des conditions essentielles de ce changement est de répondre aux besoins nouveaux*<sup>50</sup>. Néanmoins, sachant pertinemment qu'elle doit prendre en compte les réticences de ses trois collègues, la Commission enjoint Évariste Halkin à se conformer aux vues de ces derniers. En outre, elle lui demande d'envisager le rétablissement de la façade dans son état primitif et de faire la lumière sur la présence historique d'une entrée et d'un porche dans les collatéraux de l'église<sup>51</sup>.

Évariste Halkin se montre désagréablement surpris par ce changement de cap (et le travail supplémentaire qu'il réclame). En effet, celui-ci estime qu'établir une tour sur un des flancs de l'église ne constitue pas une solution viable, car *l'administration communale qui a percé des rues dans la prévision de l'exécution du plan approuvé en 1857, et qui a pris avec la fabrique des arrangements pour l'échange de diverses parcelles de terrain à l'effet de régulariser les abords de l'église, ne permettra pas d'empiéter sur la voirie pour élever une construction qui viendra rompre les alignements qu'elle est parvenue, non sans peine à exécuter. [...] il résulte du rapport de messieurs les commissaires inspecteurs [...] que les besoins du culte exigent impérieusement une salle pour les morts et un baptistère ; si l'on construit la tour sur le côté, il devient impossible de ménager ces locaux*<sup>52</sup>.

---

<sup>48</sup> *Idem*, lettre du gouverneur à la CRM, 10/04/1865.

<sup>49</sup> La composition de la délégation n'est pas renseignée.

<sup>50</sup> *Idem*, lettre de la CRM au gouverneur, 22/07/1865.

<sup>51</sup> *Idem*, lettre de la CRM à Julien-Étienne Rémond, 14/08/1865.

<sup>52</sup> *Idem*, lettre d'Évariste Halkin à la CRM, 22/08/1865.

De plus, l'architecte précise qu'il n'a trouvé aucun vestige de porche dans les bas-côtés et que la restitution de l'état primitif de la façade ne lui paraît pas envisageable compte tenu des rares éléments originaux préservés<sup>53</sup>.

Cette lettre d'Évariste Halkin constitue, hélas, le dernier courrier relatif au projet de tour conservé dans les fonds d'archives. Si les événements ultérieurs ne sont pas éclairés par des sources textuelles, les mécanismes institutionnels de l'époque ne laissent toutefois planer que peu de doute sur leur issue. D'une part, les craintes de l'architecte d'un refus catégorique de la part de la Ville étaient certainement fondées, compte tenu des nombreux aménagements urbanistiques réalisés par l'Administration communale dans le quartier au cours de la décennie précédente, et ce qu'ils impliquaient en termes de coûts financiers et d'accords avec les différents propriétaires. Une situation relativement analogue se présente d'ailleurs un an plus tard pour la conservation de l'ancienne salle capitulaire médiévale de l'abbatiale Saint-Jacques. Malgré un intérêt historique et architectural indéniable du bâtiment, la Ville se montre intransigeante sur sa démolition, aux motifs qu'elle craint de perdre les souscriptions promises par les habitants du quartier pour aménager une place publique au sud de l'église, à l'emplacement de ladite salle capitulaire. En menaçant la fabrique de Saint-Jacques de lui retirer ses subsides, cruciaux pour la bonne marche du chantier, la Ville obtient gain de cause, et la salle capitulaire tire sa révérence au profit de l'actuelle place Émile Dupont<sup>54</sup>. Compte tenu de cette analogie contextuelle et des données évoquées ci-dessus, il est donc plausible que la Ville se soit montrée hostile à une tour accolée sur le flanc de Saint-Christophe. D'autre part, en s'opposant au projet tel qu'arrêté en 1857, les trois membres correspondants de la Commission royale des Monuments entraînent inexorablement le refus de leur supérieur, le gouverneur de la Province, d'épauler financièrement une partie des opérations, une participation économique pourtant vitale pour débloquer des subsides à l'échelon national auprès du Ministère de la Justice. Compte tenu de la somme importante encore à pourvoir malgré les apports de la fabrique et de la Ville, sans l'appui économique ministériel et provincial, le projet ne pouvait donc qu'échouer.

---

<sup>53</sup> Idem. Une photographie de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle semble néanmoins indiquer un état primitif mieux préservé que ne l'affirme l'architecte (voir fig. 7-9).

<sup>54</sup> Geneviève COURA et Isabelle GILLES, *Du domaine abbatial au quartier Saint-Jacques. Histoire d'une évolution urbanistique*, dans Dominique ALLART et alii (dir.), *L'église Saint-Jacques à Liège. Templum pulcherrimum. Une histoire, un patrimoine*, Namur, 2016, p. 284-287.

## JULES HELBIG, PERSONNAGE-CLÉ DE CETTE HISTOIRE ?

Le rapport du 29 mars 1865 relègue aux oubliettes le projet de tour occidentale destiné à Saint-Christophe. S'intéresser à ses signataires apparaît être une démarche pertinente pour contextualiser cette décision. En outre, notre attention se portera exclusivement sur la personnalité de Jules Helbig. D'une part, car certains faits et discours postérieurs liés à cet homme nous interpellent et qu'ils peuvent être corrélés à des données déjà mises en exergue par des travaux récents, notamment ceux d'Anna Bergmans (cf. *infra*) ; d'autre part, car l'état des connaissances sur Théodore-Joseph Devroye et Émile Vierset-Godin ne permet pas d'approfondir leur implication dans ce dossier sans entreprendre des recherches complémentaires outrepassant de loin le cadre du présent article. Est donc exposée ci-dessous une série d'événements plaidant pour une certaine « mainmise » de Jules Helbig sur l'église et son devenir.

Le 30 août 1876, l'influente Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc, dont Jules Helbig est un des cofondateurs<sup>55</sup>, inspecte l'église et la reconnaît comme un modèle à suivre : *Par la simplicité de son plan en même temps que par l'ampleur de ses nefs, l'église Saint-Christophe doit être étudiée par nos architectes, quand ils ont à dresser le plan d'une église paroissiale. Cette étude d'un monument construit avec des matériaux du pays, sera préférable à des inspirations que l'on ne va que trop demander aux grandes cathédrales de France et d'Allemagne, alors qu'il ne faut construire qu'une simple église de village*<sup>56</sup>. Ces propos rapportés par le chanoine Adolphe Delvigne font étrangement écho à ceux employés dans le rapport auquel participa Jules Helbig plus de dix ans auparavant, énonçant qu'il fallait rendre *un véritable service à l'art de l'architecture religieuse en lui conservant un modèle de construction, à la fois économique et satisfaisant pourtant, malgré son absence de luxe, à toute la dignité de sa destination ; deux conditions que l'on rencontre si rarement réunies dans les églises de construction moderne*<sup>57</sup>.

---

<sup>55</sup> Anna BERGMANS, *Jules Helbig (1821-1906) : un peintre frontalier entre Rhin et Meuse*, dans Claire DE RUYT, Isabelle LECOQ, Michel LEFFTZ & Mathieu PIAVAUX (dir.), *Lumières, formes et couleurs. Mélanges en hommage à Yvette Vanden Bembem*, Namur, 2008, p. 57.

<sup>56</sup> Thomas COOMANS, *op. cit.*, p. 362.

<sup>57</sup> ACRMSF, dossier « Liège 1.18 », rapport du 29/03/1865.

Au demeurant, les membres de la Gilde n'hésitent pas à critiquer sévèrement le projet de tour occidentale d'Évariste Halkin qui leur fut présenté lors de cette visite<sup>58</sup>.

En 1877, un an seulement après ces encouragements paraît la *Monographie de l'église paroissiale de Saint-Christophe à Liège*, un ouvrage réalisé par Jules Helbig et Auguste Van Assche, dans lequel est proposée une reconstitution de l'état primitif de l'église sur la base de critères « archéologiques »<sup>59</sup>. Véritable *pré-étude à compte d'auteur visant à obtenir le marché de la restauration*<sup>60</sup> selon Thomas Coomans, l'on y retrouve le principe général déjà formulé par Helbig en 1865 : *ce qu'il y aurait de mieux à faire pour ce spécimen fort intéressant de l'architecture du commencement du 13<sup>e</sup> siècle, se serait tout simplement de le rétablir sans son état primitif, dont heureusement il subsiste partout assez de restes pour que cette restauration n'offre pas de difficultés sérieuses*<sup>61</sup>.

Enfin, lorsqu'en 1882 surviennent d'inquiétantes lézardes dans l'église, c'est encore une fois Jules Helbig, en sa qualité de membre correspondant de la Commission royale des Monuments, qui sonne l'alerte auprès des instances officielles, en leur précisant que *l'église Saint-Christophe est, par l'ampleur de son plan et la sobre simplicité de sa construction qui remonte au treizième siècle, l'un des monuments historiques les plus intéressants [...], c'est l'une des églises de Liège que l'antiquaire et l'archéologue aiment le plus à visiter. Comme église de Béguinage c'est un édifice type*<sup>62</sup>. Fruit d'une rédaction individuelle démontrant le lien étroit qui unit l'homme au bâtiment, ce travail est ensuite transmis aux autres membres correspondants ainsi qu'au gouverneur qui n'y apportent aucune modification. Cette affaire débouche *in fine* sur la restauration complète du monument entre 1887 et 1892 au cours de laquelle Jules Helbig et Auguste Van Assche appliquent la plupart des principes exposés dans leur monographie<sup>63</sup>.

L'omniprésence de Jules Helbig dans la gestion des restaurations de l'église Saint-Christophe, de même que les références constantes, par lui-même ou ses proches collègues, dans le vocabulaire employé ou

---

<sup>58</sup> Thomas COOMANS, *op. cit.*, p. 362.

<sup>59</sup> Jules HELBIG & Auguste VAN ASSCHE, *op. cit.*

<sup>60</sup> Thomas COOMANS, *op. cit.*, p. 363-364.

<sup>61</sup> ACRMSF, dossier « Liège 1.18 », rapport du 29/03/1865.

<sup>62</sup> *Idem.*

<sup>63</sup> Jules HELBIG & Auguste VAN ASSCHE, *op. cit.* ; Thomas COOMANS, *op. cit.*, p. 359-376.

dans les idées du rapport du 29 mars 1865 dont il est le coauteur, est révélateur. Si l'historiographie affirme que l'édifice est considéré comme modèle d'architecture suite à la visite de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc en 1876<sup>64</sup>, il appert que Jules Helbig développe un tel point de vue bien avant cet événement, en réalité dès 1865 au moins. L'homme s'évertue ensuite à orienter, canaliser ou faire échouer toute intervention sur le bâti en contradiction avec sa vision personnelle, jusqu'à saisir le moment opportun et l'architecte adéquat pour concrétiser son ambition. Sa position privilégiée au sein de l'Administration provinciale de Liège lui offre évidemment une possibilité inouïe d'interagir et de peser dans les débats pour octroyer ou restreindre les subsides indispensables à la réalisation de projets architecturaux<sup>65</sup>. Celui de la tour occidentale de Saint-Christophe en fait ainsi les frais, car il ne correspond pas à ce que Jules Helbig souhaite pour le monument. Nul doute que si cette tour avait pu être concrétisée, la physionomie actuelle de l'église s'en serait trouvée profondément modifiée, et la restauration de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle aurait peut-être pris une tout autre tournure.

## CONCLUSION ET PERSPECTIVES

La réalisation d'un projet architectural ne tient parfois qu'au bon vouloir d'une poignée d'individus stratégiquement bien positionnés dans l'administration étatique. Avantageés par cette place de choix, ceux-ci peuvent être tentés d'imposer leurs vues personnelles au détriment de l'intérêt général ou, du moins, d'un intérêt commun immédiat reconnu par une majorité écrasante d'acteurs issus d'institutions variées. C'est en outre ce que démontre cette étude de cas sur la tour occidentale de Saint-Christophe, un épisode aussi éclairant que peu abordé dans la littérature scientifique. Pourtant, au même titre que les entreprises concrétisées, les projets non aboutis constituent un terreau particulièrement fertile pour l'histoire de l'architecture, puisqu'ils nous renseignent, eux aussi, sur les acteurs, leurs enjeux et leurs idéologies, les diverses contraintes et

---

<sup>64</sup> Thomas COOMANS, *op. cit.*, p. 362.

<sup>65</sup> Anna Bergmans précise que suite à sa nomination en 1889 en tant que membre de la CRM, Jules Helbig utilisa cette fonction *pour faire passer ses convictions ultramontaines également dans le domaine de la sauvegarde des monuments historiques* « car il s'agit là d'un rouage gouvernemental dont nous devons nous emparer » (Anna BERGMANS, *op. cit.*, p. 59).

pressions intervenant dans l'élaboration d'une œuvre ou, plus largement, sur la société au sein de laquelle prennent place ces événements. Une telle analyse apparaît donc comme une démarche pertinente à systématiser pour des recherches ultérieures. Ensuite, nous l'avons brièvement évoqué dans le cadre de cette contribution, la conservation des monuments historiques en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle est inféodée à de multiples institutions, et les rapports de force engendrés par cette géographie administrative complexe peuvent impacter sensiblement la teneur des projets initiaux. Reconsidérer l'histoire de la restauration architecturale à la lecture de ces données présenterait l'avantage de renouveler considérablement les discours aujourd'hui établis. Concernant Saint-Christophe *stricto sensu*, le dépouillement des fonds d'archives non investigués permettrait d'éclairer les quelques zones d'ombres qui persistent, voire, de dénicher de précieux documents graphiques dont l'absence est préjudiciable à la compréhension globale de la matière ici traitée. Enfin, si la personnalité et l'œuvre artistique de Jules Helbig sont aujourd'hui mieux définies, entre autres grâce aux travaux d'Anna Bergmans, son implication au sein de la Commission royale des Monuments demeure encore nébuleuse. Compte tenu de l'influence de l'homme au sein des réseaux catholiques ultramontains, le dépouillement systématique de sa correspondance permettrait de cerner davantage l'impact qu'il eut sur la préservation et la restauration du patrimoine architectural en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle, et plus particulièrement en province de Liège.

## ANNEXES

### **RAPPORT ADOPTÉ PAR LE CONSEIL PROVINCIAL DANS SA SÉANCE DU 29 MARS 1865**

#### **Projet de restauration de l'église de st Christophe à Liège**

*Les délégués du Comité des Membres correspondants de la province de Liège avant de se prononcer sur le projet de restauration, de construction d'une tour avec façade et entrée principale de l'église de st Christophe, et faire sur ce travail le rapport qui leur était demandé ont voulu baser leur avis :*

1° sur un examen attentif du monument ;

2° sur l'examen des besoins auxquels le projet en question était appelé à répondre.

*D'après les données, le Béguinage de st Christophe a été fondé vers la fin du 12<sup>e</sup> siècle par Lambert-le-Bègue, que l'on regarde même généralement comme le fondateur de l'institution des Béguines. Si ce fait était historiquement établi, il faudrait admettre que l'église de st Christophe est le type des nombreuses église de Béguinage que l'on rencontre encore dans la plupart des villes de la Belgique.*

*Ce qui est certain, c'est que tous les édifices de cette nature sont construits sur un plan à peu-près identique, offrant les mêmes dispositions, les mêmes caractères, qui tous, se retrouvent dans l'église qui est l'objet de notre examen. Ces caractères généraux sont les suivants : plan très allongé, transept peu marqué, absence de chapelles et de tours, construction économique évitant les grandes épaisseurs de la maçonnerie et les contreforts, par conséquent absence de voûtes en pierre, mais voûtes en bardeaux avec nervures en charpente laquelle reste en partie apparente, enfin, une grande sobriété dans l'ornementation.*

*L'église de st Christophe offre tous ces caractères, c'est un édifice construit très économiquement, rapidement paraît-il, d'un seul jet, et qui nous est parvenu intact au moins dans toutes ses parties essentielles. Son style, toutefois la fera plutôt classer parmi les monuments de la première moitié du 13<sup>e</sup> siècle que parmi ceux qui appartiennent à la fin du 12<sup>e</sup>.*

*Au siècle dernier, l'église a été l'objet d'un travail de remaniement qui l'a dénaturé à l'intérieur dont – quant à la hauteur – les proportions sont altérées aujourd'hui, et qui a aussi étendu son action regrettable à quelques parties de l'extérieur. L'ancienne voûte dont on a fait disparaître les poutres apparentes qui lui servaient de soutien et en maintenait l'écartement, ainsi que les bardeaux qui en formaient le lambrissage, a été remplacée par une voûte en plafonnage qui a été établie à 1 x 50 à peu près plus bas, et tandis que la hauteur de la grande nef était ainsi considérablement abaissée, on exhaussait au contraire le sol qui se trouve aujourd'hui à 1 x 50 au dessus de son ancien niveau, (opération qui s'explique du reste par l'exhaussement du sol extérieur et par la crainte des inondations auxquelles l'église était exposée avant les travaux de dérivation de la Meuse) on a recouvert de blanc-en-bourre les colonnes et les piliers carrés de la grande nef ainsi que leurs chapiteaux qui sont d'un style très remarquable, on a recouvert d'une ornementation rocaille*

*les murs et les voûtes ; on a bouché les fenêtres ogivales et les roses du chœur ainsi que celles du transept nord ; on a également maçonné l'une des fenêtres ogivales de la façade ; on a diminué considérablement toutes celle des basses nefs en transformant leurs ogives en plein-cointre, et enfin, l'on a également enfoui à l'extérieur le soubassement de l'édifice à la même hauteur à laquelle le sol se trouve exhaussé à l'intérieur.*

*Après avoir constaté l'état actuel du monument et l'effet regrettable des changements qui y ont été introduits à une époque qui avait perdu toutes les saines traditions de l'art, on peut affirmer que ce qu'il y aurait de mieux à faire pour ce spécimen fort intéressant de l'architecture du commencement du 13<sup>e</sup> siècle, se serait tout simplement de le rétablir sans son état primitif, dont heureusement il subsiste partout assez de restes pour que cette restauration n'offre pas de difficultés sérieuses. On rendra par là un véritable service à l'art de l'architecture religieuse en lui conservant un modèle de construction, à la fois économique et satisfaisant pourtant, malgré son absence de luxe, à toute la dignité de sa destination ; deux conditions que l'on rencontre si rarement réunies dans les églises de construction moderne.*

*Il n'y a donc pas lieu d'admettre le plan proposé : 1<sup>o</sup> le projet de tour avec façade et entrée principale, n'est basé sur aucun des caractères, il ne reproduit aucun des éléments du monument auquel il vient s'annexer ; 2<sup>o</sup> sa réalisation absorberait, d'après le devis la somme de 45,045 frs, auxquels il faut ajouter encore le prix du terrain nécessaire à l'exécution du plan, ce qui fait une somme de plus de 50,000 frs en admettant même que l'estimation du devis ne soit pas dépassée ; 3<sup>o</sup> L'ajoute nouvelle d'une construction de cette importance offre toujours du danger, un tassement nouveau pouvant facilement amener des déchirures. Nous ajouterons, au surplus, que M. l'architecte déclare spontanément retirer son plan.*

*En supposant maintenant que, se livrant à de nouvelles études, on réussira à produire un projet de tour et de façade mieux en harmonie avec le monument que l'on veut compléter, il n'est guère possible d'admettre le principe même d'un tel travail par la raison qu'il offrira toujours les inconvénients signalés. Le projet présenté semble en quelque sorte né de la supposition que l'église de st Christophe n'aurait jamais été achevée et que la pensée de l'architecte primitif n'aurait, par conséquent pas reçu sa complète réalisation : or c'est là une erreur qui se refute non seulement par l'examen de l'église de st Christophe elle-même, mais encore par celui de toutes les églises de Béguinage qui existent ou qui ont existé dans notre*

*pays, et qui offrent, comme nous l'avons dit plus haut, le même type. Ainsi sont construites sans tour et avec la même simplicité de façade, l'église du grand Béguinage de Louvain, celle du petit Béguinage de la même ville, démoli en 1863 ; l'église du grand Béguinage de Gand, celle du Béguinage de st Trond ; les églises de Béguinages de Bruges, de Dixmude, de Tirlemont, de Bilsen, de Maestricht et de Tongres. Toutes ces églises sont construites sans tour et n'ont jamais dû en recevoir.*

*Restent à examiner les besoins nouveaux auxquels le plan présenté cherche à répondre : ces besoins sont 1° Une tour pour y suspendre les cloches et deux sortes de chapelles dont l'une est destinée à recevoir les fonts baptismaux et l'autre servirait à y déposer les morts en attendant leur inhumation. Nous pensons que sans adopter le projet il peut être pourvu aux justes exigences d'une église paroissiale à beaucoup moins de frais et en respectant l'intégrité du monument primitif. Si le clocher actuel qui se trouve au point d'intersection du chœur et du transept, était, après un examen approfondi reconnu comme insuffisant ou menaçant ruine, il pourrait être consolidé ou reconstruit et pourvu de meilleures cloches, et si la construction d'une tour importante était reconnue comme une nécessité indispensable c'est sur le côté du monument qu'il faut en chercher la place. Une petite annexe accolée franchement à l'église et qui pourrait être mise en communication avec le transept nord servirait de chapelle des morts. Quant aux fonts baptismaux, bien peu d'églises ont une chapelle spéciale pour les recevoir et c'est là un besoin qui n'est pas de première nécessité.*

*Nous croyons donc qu'en réunissant les travaux de restauration de l'église de st Christophe à ce qui est nécessaire pour rendre cet édifice à sa beauté et à tout sa simplicité primitives, il est possible de concilier à la fois les légitimes exigences du culte avec l'économie, avec le bon goût, et avec la nécessité de conserver dans sa forme primitive l'un des plus beaux anciens monuments religieux et historiques de la ville de Liège.*

*Les délégués des Membres correspondants de la Commission Royale des Monuments de la province de Liège*

(Signé) Devroye, chanoine,

(Signé) Vierset-Godin,

(Signé) Helbig, Rapporteur

## **BREF APERÇU BIOGRAPHIQUE DES PRINCIPAUX PROTAGONISTES**

### **Devroye Théodore-Joseph (1804-1873)**

Aucune étude d'envergure n'a à ce jour été entreprise sur cette figure savante liégeoise du XIX<sup>e</sup> siècle. Originaire de Villers-la-Ville, Théodore-Joseph Devroye se forme aux séminaires de Liège et de Malines ; il est ordonné prêtre en 1828. Curé de la paroisse Saint-Christophe à Liège entre 1830 et 1835, il devient ensuite chanoine et grand chantre de la cathédrale Saint-Paul. Membre correspondant de la Commission royale des Monuments pour la province de Liège dont il assure la vice-présidence de la chambre, il participe à de nombreux rapports concernant la restauration des édifices historiques de la région liégeoise. Il est par ailleurs l'auteur de plusieurs contributions relatives à l'histoire religieuse et la musique liturgique<sup>66</sup>.

### **Halkin Évariste (1815-1870)**

Formé à l'Académie des Beaux-Arts de Liège entre 1842 et 1848, Évariste Halkin est un des architectes-restaurateurs liégeois les plus importants du deuxième tiers du XIX<sup>e</sup> siècle. À Liège, il réalise les églises Saint-Pholien, Sainte-Foy et Sainte-Marie des Anges, et dirige les chantiers de restauration de Sainte-Croix, Saint-Martin, Saint-Jacques et Saint-Christophe, de même que celui de Saint-Georges à Limbourg. Il est marié à Victoire Rémont, fille de l'architecte Julien-Étienne Rémont qui fut son professeur à l'Académie et l'un de ses plus proches collègues. L'historiographie le confond régulièrement avec son fils Eugène Halkin, également architecte, avec qui il collabore étroitement<sup>67</sup>.

### **Helbig Jules (1821-1906)**

Artiste-peintre originaire de Liège, Jules Helbig se forme aux académies de Liège et de Düsseldorf où il se spécialise sur des thématiques historiques et religieuses. Ultramontain possédant une forte influence dans

---

<sup>66</sup> Nicolas SLONIMSKY, Laura KUHN & Dennis MCINTIRE, *Devroye, Théodore-Joseph*, dans *Baker's Biographical Dictionary of Musicians* (URL : <https://www.encyclopedia.com/arts/dictionaries-thesauruses-pictures-and-press-releases/devroye-theodore-joseph>, consulté le 24 septembre 2018).

<sup>67</sup> Fanny DOMINIQUE, *Julien-Étienne Rémont, ingénieur-architecte (1800-1883)*, mémoire de licence inédit en Histoire de l'Art et Archéologie, Université de Liège, 2003. Nous menons actuellement des recherches sur Évariste et Eugène Halkin.

les milieux catholiques, il fonde, avec son ami Jean-Baptiste Béthune, la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc, les écoles Saint-Luc ; il est également directeur de la *Revue de l'Art chrétien* à partir de 1883. Fervent partisan du néogothique, il œuvre sur de nombreux chantiers en Belgique et fait montre d'une production artistique particulièrement abondante. Il est nommé membre correspondant de la Commission royale des Monuments pour la province de Liège en 1860 avant d'en devenir membre effectif en 1889, puis vice-président en 1897<sup>68</sup>.

### **Rémont Julien Étienne (1800-1883)**

Formé à l'école gratuite de dessin à Liège (1824), Julien-Étienne Rémont est ingénieur architecte. Attaché à l'Administration communale en 1825, il est nommé directeur du service actif du bureau des travaux publics de la Ville de Liège en 1833 et architecte de la Ville en 1837, fonction qu'il exerce ensuite à titre consultatif de 1857 à 1867. Professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Liège et membre de la Commission royale des Monuments au moins depuis 1856, l'homme est de tous les chantiers et demeure particulièrement apprécié par ses collègues, tant pour son zèle et son influence que pour son expérience. À Liège, il réalise entre autres les églises Sainte-Walburge et Sainte-Marguerite<sup>69</sup>.

### **Vierset-Godin Émile (1824-1891)**

Architecte originaire de Huy, il réalise de nombreux édifices dans la région hutoise (notamment des châteaux, la maison d'arrêt et le palais de justice de Huy, l'église Saint-Pierre à Ampsin, etc.). Émile Vierset-Godin s'illustre également dans la sphère de la restauration architecturale à la tête de l'important chantier de la collégiale Notre-Dame à Huy. Son expérience et son talent lui valent d'être nommé membre correspondant de la Commission royale des Monuments pour la province de Liège en 1860, institution pour laquelle il réalise de nombreux rapports jusqu'en 1872<sup>70</sup>.

---

<sup>68</sup> Anna BERGMANS, *op. cit.*, p. 49-62.

<sup>69</sup> Fanny DOMINIQUE, *op. cit.*, p. 8-14.

<sup>70</sup> Laurence ANCIEN, Émile *Vierset-Godin : un architecte hutois du XIX<sup>e</sup> siècle*, mémoire de licence en Histoire de l'Art, Archéologie et Musicologie, 1995 ; Laurence ANCIEN, *L'architecte hutois Émile Vierset-Godin (1824-1891). Biographie et restaurations de la collégiale de Huy*, dans *Annales du Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts*, t. LI, 1997, p. 57-106 ; Laurence ANCIEN, *L'œuvre de l'architecte Émile Vierset-Godin*, Namur, 1999, (Carnets du Patrimoine, 29).

